

Motion relative au secours en montagne

Les représentants syndicaux du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile ont porté à connaissance de la commission permanente du comité de massif des Alpes leur inquiétude quant à un possible démantèlement de la flotte d'hélicoptères de secours du ministère de l'intérieur.

- Etant donné la réflexion actuelle sur l'évolution de la flotte et les perspectives de diminution pouvant conduire dans certains cas à une « rupture capacitaire »,
- Etant donné la réflexion actuelle concernant les implantations permanentes et les détachements saisonniers des bases d'hélicoptères de la sécurité civile,

La commission permanente du comité de massif des Alpes affirme :

1. Son attachement **au maintien du principe de gratuité** du secours en montagne,
2. Son attachement **au maintien du service public** de secours en montagne,
3. Son exigence quant à **l'adéquation des moyens humains et de matériels aux besoins constatés**,
4. Que le maintien des détachements en montagne des bases d'hélicoptères de la sécurité civile, été comme hiver, est **une priorité**,
5. Que les projets et réflexions actuelles sur le sujet du secours en montagne doivent être portés **pour avis au Conseil National de la Montagne**.

Le Président de la commission permanente
du comité de massif des Alpes



Joël GIRAUD